

**DECISION COMMUNAUTAIRE N° 278 /2022**

**OBJET : Achat de chaînes pour tous les véhicules de la DSP eau et assainissement - MENTON**

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, (CARF) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération n°4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

CONSIDERANT, que la CARF exerce la compétence « Eau-Assainissement », depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour ses 15 communes membres ;

CONSIDERANT que suite au changement de réglementation, il est obligatoire d'équiper tous les véhicules de chaînes neige ;

CONSIDERANT que le devis de la société AZUR AUTO SERVICE, sise 601 avenue Saint Roman – ZI du Haut Careil – 06500 MENTON, dont le montant s'élève à 260,20€ HT est adapté et cohérent ;

**DÉCIDONS**

**Article 1<sup>er</sup>** : d'accepter la proposition de la société AZUR AUTO SERVICE, sise 601 avenue Saint Roman – ZI du Haut Careil – 06500 MENTON, pour l'acquisition de chaînes neige, pour un montant de 260,20€ HT ;

**Article 2** : Les dépenses engagées seront imputées au compte 6063 du budget DSP Eau au titre de l'exercice 2022 ;

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

11 JAN. 2023

MENTON, le  
Le Président  
  
Yves JUHEL

11 JAN. 2023

**Date d'affichage :**